Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904046-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents :

A été nommée secrétaire : Céline AMELINE

2026-0904-046 – Institution et Vie Politique : désignation de deux délégués auprès de l'Association Centre les Bruyères – centre de loisirs les Bruyères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de l'Association Centre Les Bruyères dont le siège social est situé sur la Commune au Centre de Loisirs Les Bruyères ;

Considérant que la Commune est liée par convention avec l'association Centre Les Bruyères ;

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut désigner parmi ses membres, des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs suivant les conditions fixées par le CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le Conseil Municipal a été informé de la règle du vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

Vu la proposition de Madame Valérie BERREE et Madame Catherine ROBIN de se porter candidates comme déléguées communales à l'Association Loisirs Les Bruyères.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904046-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder au vote et de procéder à un vote à main levée,
- Désigne Madame Valérie BERREE et Madame Catherine ROBIN comme déléguées communales à l'Association Centre les Bruyères ;
- Autorise Madame le Maire à transmettre les coordonnées des délégués désignés auprès de l'Association Centre les Bruyères.

Résultat du vote : Pour : 29 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE